

Grade : Chef de service police municipale

Prise de poste : au plus tôt

Ville de 31.000 habitants, Mont de Marsan est fortement engagée dans la qualité du cadre de vie de sa population et développe une politique de sécurité et de tranquillité sur son territoire.

Le / la chef de service de la police municipale dirige et coordonne le service chargé d'assurer la tranquillité, la salubrité de la sécurité des personnes et des biens. Il / elle organise les moyens nécessaires à la surveillance, la prévention et la répression des actes délictueux et contraventionnels. Également, il / elle développe une relation de proximité avec la population.

MISSIONS

Le / la chef de service de la police municipale est directement placé(e) sous l'autorité de Monsieur Le Maire ; en ses qualités d'agent chargé(e) de certaines missions de police judiciaire, il / elle sera placé(e) hiérarchiquement sous l'autorité judiciaire du procureur de la République.

Missions principales

- ➔ Organisation de la prévention / dissuasion
- ➔ Assistance et conseil technique auprès des élus
- ➔ Coordination des interventions sur le terrain
- ➔ Gestion de l'interface avec la population
- ➔ Développement et suivi des partenariats institutionnels
- ➔ Gestion administrative et contrôle juridique
- ➔ Veille réglementaire
- ➔ Gestion budgétaire
- ➔ Management opérationnel du service
- ➔ Pilotage et animation des équipes
- ➔ Gestion des ressources humaines du service
- ➔ Gestion des matériels

Missions spécifiques

- ➔ Il / Elle participe, le cas échéant, dans son domaine de compétences, à des manifestations rattachées à son service ou à des activités exceptionnelles indispensables au bon fonctionnement de la Mairie et nécessitant l'intervention de différents services

Conditions d'exercice

HORAIRES

- Travail en bureau au poste de police ; déplacements constants sur la commune, l'agglomération

- Rythme de travail très variable notamment en fonction des événements
- Exercice soumis à des conditions réglementaires d'agrément délivré par le Préfet et le Procureur de la République – Assermentation délivrée par le Tribunal d'Instance (formation initiale et continue)
- Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire

REMUNERATION et AVANTAGES

Traitement brut indiciaire

NBI chef de service

Collectivité adhérente au CNAS et au COSS

Profil recherché

Titulaire du concours de Chef de Service de PM

Connaissances et aptitudes particulières :

- Posséder une expérience confirmée dans le domaine de la prévention de la délinquance et de la sécurité
- Connaissance du cadre réglementaire des politiques publiques de sécurité et de prévention de la délinquance, des pouvoirs de police du maire
- Disposer des connaissances administratives et juridiques indispensables
- Connaître les acteurs institutionnels, associatifs et sociaux
- Savoir faire preuve d'initiative et de réactivité
- Savoir élaborer un budget et rechercher des subventions
- Capacités d'organisation, d'analyse et de synthèse
- Management opérationnel, gestion des conflits et de médiation
- Maîtrise des techniques de commandement
- Sens du travail d'équipe, aisance relationnelle
- Discrétion et confidentialité
- Respect de la déontologie, sens du service public
- Qualité rédactionnelle
- Esprit d'initiative, force de proposition
- Permis B exigé

Candidature

Envoyer votre candidature au plus tard le **24/04/2022** (CV + lettre de motivation+ dernier arrêté de situation administrative) sont à adresser à :

Monsieur le Maire de Mont de Marsan

Direction des Ressources Humaines

575 avenue du Maréchal Foch

40 000 Mont de Marsan

Par mail : service.rh@montdemarsan-agglo.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre : **Monsieur Pierre FEDERSPIL** au 05.58.05.87.22 ou par mail : pierre.federspil@montdemarsan.fr